

ESSAI DE DIFFÉRENTES RÉGIES HERBICIDES CONTRE LE SÉNEÇON VULGAIRE DANS UNE FRAISIÈRE EN PRODUCTION

Catherine Thireau, Agr.¹ Marianne Lefebvre, B.Sc¹ et Anne-Marie Fortier, M.Sc.¹

PSIH11-2-551

Durée : 06/2011 – 01/2014

FAITS SAILLANTS

La lutte aux mauvaises herbes est un enjeu important dans la culture de la fraise. Une fraisière est généralement établie pour un minimum de deux ans de production. Un mauvais contrôle des espèces nuisibles peut engendrer des conséquences économiques pour le producteur en diminuant les rendements et la durée de vie de la fraisière. Parmi les espèces problématiques, il y a le séneçon vulgaire (*Senecio vulgaris*), une herbacée annuelle qui se reproduit essentiellement par graines. La floraison débute en juin et se poursuit jusqu'à la fin de l'automne. Son cycle étant relativement court, la présence de quelques plantules au printemps peut résulter en un champ envahi à l'automne. Des champs ont déjà dû être abandonnés dès la deuxième année de production tant les rendements étaient affectés par le séneçon. Quatre herbicides sont employés contre le séneçon, mais selon diverses régies d'application, sans qu'aucun consensus ne soit établi quant à la régie la plus efficace.

OBJECTIF(S) ET MÉTHODOLOGIE

L'objectif général de ce projet était de définir une régie herbicide permettant d'optimiser le contrôle des mauvaises herbes à feuilles larges dans une fraisière en production, et plus spécifiquement celui du séneçon vulgaire. Il visait à déterminer: (1) la combinaison de produits et (2) le moment d'application le plus efficace permettant d'obtenir le meilleur contrôle contre le séneçon.

L'étude a été conduite sur un site en terre minérale, en Montérégie Est (cultivar : Jewel). Le dispositif expérimental comportait 6 traitements (témoin enherbé; témoin 100 % désherbage manuel; Lontrel + Devrinol; 2,4-D Amine + Lontrel + Devrinol; Lontrel + Devrinol + Sinbar; Lontrel + Devrinol + 2 applications de Sinbar) appliqués à des moments précis de la saison de culture. Un gel hivernal survenu en 2012 a provoqué un fort taux de mortalité des plantes, si bien que le site choisi initialement n'a pu être suivi sur 2 ans. Un nouveau site a dû être mis en place en juillet 2012. Ce site était similaire en tout point au premier et a été sélectionné pour la présence de séneçon vulgaire.

Toutes les données de dénombrement des mauvaises herbes ont été prises sur une longueur de 4 m et une largeur de 2 rangs et 3 entre-rangs au centre de chaque parcelle. Deux quadrats de 25 cm x 25 cm ont été placés de façon aléatoire dans chaque parcelle et le nombre total de plantes a été noté pour chaque espèce présente. Le rendement commercialisable en tonnes par hectare a été calculé et le nombre de fraisiers a été compté sur chaque mètre de récolte.

RÉSULTATS SIGNIFICATIFS POUR L'INDUSTRIE

À la fin de la première année du projet, l'application de 2,4-D et clopyralide (Lontrel) à la rénovation, puis de napropamide (Devrinol) à l'automne semblait avoir un certain effet répressif sur les adventices de type feuilles larges, bien que non suffisant pour considérer cette régie efficace. Les résultats de cette régie en deuxième année de projet ont été différents et cette stratégie de traitement s'est avérée non efficace au contrôle des feuilles larges.

¹ Compagnie Phytodata Inc.

Au regard des résultats obtenus dans ce projet, seul le désherbage manuel se démarque des autres traitements.

APPLICATIONS POSSIBLES POUR L'INDUSTRIE

À la lumière des résultats des deux années du projet, la répression du séneçon et des adventices à feuilles larges s'avère complexe et les résultats obtenus lors des dénombrements démontrent clairement que la régie la plus efficace est le désherbage manuel. Par contre, les rendements obtenus dans les deux sites n'étaient pas représentatifs d'une fraisière en santé et aucune différence n'a été observée entre les traitements.

Bien que le désherbage manuel fasse partie de la régie d'une fraisière en production, une régie herbicide efficace demeure essentielle. La continuité du projet sur plusieurs années serait favorable afin d'obtenir des résultats significatifs sur plus d'une année de production.

POINT DE CONTACT

Responsable du projet : Catherine Thireau, Agr., B.Sc.

Tél: 450 454-3992, poste 25

Courriel: cthireau@prisme.ca

REMERCIEMENTS AUX PARTENAIRES FINANCIERS

Ce projet a été réalisé grâce à une aide financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dans le cadre du Programme de soutien à l'innovation horticole (PSIH).